

**Communiqué de presse  
de George PAU-LANGEVIN,  
ministre des Outre-mer**

*Paris, le 3 septembre 2015*

## **Plan Jeunesse Outre-mer : un défi pour aujourd’hui, un pari pour l’avenir**

La ministre des Outre-mer et le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont lancé ce matin le **Plan Jeunesse Outre-mer**

En 2015, 1 200 000 personnes constituent la jeunesse ultramarine soit près de la moitié de la population des Outre-mer.

Le Plan jeunesse Outre-mer concrétise l’engagement gouvernemental en faveur des jeunes et rassemble deux engagements majeurs qui sont l’emploi et la formation des jeunes.

Il s’articule autour de cinq grandes priorités et se décline en 110 mesures :

1. La réussite éducative,
2. La transition entre la formation et l’emploi,
3. L’autonomie et la prise d’initiatives des jeunes,
4. L’insertion professionnelle et sociale
5. La lutte contre la délinquance et la promotion du « vivre ensemble ».

Ce plan d’actions est le fruit d’un travail collectif organisé au sein du gouvernement. Le Ministère des Outre-mer en a été le fer de lance et se félicite d’avoir su mobiliser l’ensemble des acteurs concernés par la jeunesse, au rang desquels le Ministère de l’Education nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Secrétariat d’Etat chargé de la Politique de la Ville, le Ministère de la Justice et le Ministère des Outre-mer. Plus de 300 millions d’euros ont été dégagés pour le Plan Jeunesse.

Afin d’apporter des solutions concrètes et efficaces, la ministre des Outre-mer a demandé à ce que dans chaque département, un comité de suivi des 110 mesures associant l’Etat, les collectivités locales et les associations, soit mis en place. Les Préfets présenteront en réunion semestrielle le suivi des différentes mesures et une commission présidée par Mme la Ministre des Outre-mer permettra de dresser un bilan annuel de ce plan.

Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises